

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 006-688/11/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association CEFH pour le financement de la plateforme technologique « Centre d'Etude des Facteurs Humains » (CEFH) sur le site des Florides.

DPEATSV 11/7105/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole axe sa stratégie de développement sur l'économie de la connaissance. Cette politique s'attache à soutenir les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation.

Cette stratégie s'illustre notamment par le développement de sites emblématiques sur lesquels se concentrent des compétences de haut niveau dans des filières porteuses pour Marseille Provence Métropole : le Technopôle de Château Gombert, le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, Athélia V à la Ciotat et le Parc d'Activités des Florides.

La création du parc des Florides illustre le travail poursuivi par Marseille Provence Métropole dans le développement d'un espace dédié à la sous-traitance aéronautique.

Le développement de ce site nécessite d'implanter des compétences. Cette accumulation de compétences (entreprises, ressources techniques...) passe notamment par la mise en place de la plateforme technologique CEFH, qui permettra de mutualiser des compétences pour la filière aéronautique animé par le pôle Pégase. Cet outil proposera des services et des matériels mutualisés à des PME/PMI, traditionnellement accessibles qu'aux grandes entreprises.

Portée par l'association CEFH, la plateforme technologique CEFH est par ailleurs un excellent outil d'attractivité pour le territoire.

L'association CEFH a pour vocation d'être un lieu de référence des problématiques d'interface homme/machine et de fédérer les industriels, les universitaires et laboratoires et les PME/PMI, partenaires dans ce projet, et de permettre, de manière pérenne et autonome, une coopération pratique entre les entreprises et les laboratoires pour la production d'innovations fondées sur une réelle implication des partenaires et des utilisateurs.

Ainsi, le projet CEFH est une plateforme multisectorielle, thématique et régionale, animée par un groupe d'industriels, de centres de recherches et d'enseignements et de PME pour mener à bien des études Facteurs Humains (des études amont jusqu'aux applications), et dispenser une formation qualifiante en Facteurs Humains.

Le CEFH proposera un centre de documentation, des fiches méthodologiques, des guides de « bonnes pratiques », des services d'analyse, d'expertise et d'audit, des moyens de maquettage, un label « CEFH », des formations diplômantes et qualifiantes.

Le CEFH répond à un besoin réel de mutualisation de moyens et de ressources entre industriels, organismes publics et PME, mais aussi de capitalisation et de diffusion des Facteurs Humains dans le tissu industriel.

Il vise à déployer de vraies synergies entre ces différents acteurs et à les pérenniser dans une structure stable. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable de recherche, d'innovation, de transfert de technologie, et d'offres de services riches et innovantes aux PME.

Ce projet a pour vocation à connaître un rayonnement européen et international dont les retombées seront très positives pour le territoire de Marseille Provence Métropole.

Par ailleurs, plusieurs membres fondateurs sont directement situés sur le territoire de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, notamment Eurocopter, l'Université de la Méditerranée, et Opéra Ergonomie, renforçant ainsi l'ancrage territorial du projet.

Le financement du projet se répartit de la façon suivante :

-frais de développement

Coûts de développement de la plateforme	REPARTITION ANNUELLE DES COUTS			Total
	Année 1	Année 2	Année 3	
Mise en place de la formation FH et du centre de documentation				155 118
Montage et mise à jour des formations	49 800	10 040	10 040	69 880
Montage du centre de documentation	34 670	25 284	25 284	85 238
Développement de produits innovants				395 660
Développement du label CEFH	-	10 050	40 560	50 610
Fiches thématiques et méthodologiques	49 290	69 460	69 460	188 210
Rédaction, édition et diffusion d'un ouvrage collectif	15 820	70 510	70 510	156 840
TOTAL Coûts de Développement	149 580	185 344	215 854	550 778

-coûts d'investissements

Coûts des investissements produits	REPARTITION ANNUELLE DES COUTS			Total
	Année 1	Année 2	Année 3	
Equipements				405 000
Plate-forme de simulation d'usage		180 000		180 000
Equipements pour fonctionnement CEFH (Mobilier, téléconf....)	50 000	10 000	10 000	70 000
Equipements pour les formations (outils interactifs, video....)	15 000	5 000	5 000	25 000
Equipements pour les outils (oculométrie, ordi, palette, tablette)	30 000	20 000	10 000	60 000
Autres équipements pour prestations de service	30 000	20 000	20 000	70 000
Outils et bancs de test innovants amortissables (produits)				678 130
Développement d'outils de maquettage - prototypage (+ init 5.2.3)	134 500	89 468	16 472	240 440
Développement d'outils de recueil et traitement de données	89 130	134 150	15 330	238 610
Développement d'outils de tests et évaluations	-	100 640	98 440	199 080
Modules génériques amortissables (produits)				951 930
Développement des modules surthématiques communes	151 190	400 370	400 370	951 930
Total des investissements produits	499 820	959 628	575 612	2 035 060

- frais de fonctionnement

Frais de fonctionnements de la plateforme en ké	REPARTITION ANNUELLE DES COUTS			Total
	Année 1	Année 2	Année 3	
Prospection commerciale et communication				420 512
Réalisation de Workshops thématiques	29 350	30 350	30 350	90 050
Séminaire annuel CEFH	20 244	20 244	19 244	59 732
Missions de promotion et commercialisation	-	50 040	100 520	150 560
Participation à salons et conférences	39 390	40 390	40 390	120 170
Fonctionnement courant				571 927
Personnel permanent	49 875	49 875	49 875	149 625
Formation	24 000	24 000	24 000	72 000
Loyer -aménagement - logistique -charge	50 000	50 000	50 000	150 000
Entretien des locaux et assurances	5 000	5 000	5 000	15 000
Contrat de maintenance	5 000	25 000	50 000	80 000
Frais généraux	22 286	33 354	49 662	105 302
Prestations de service				165 885
Personnel permanent	-	38 646	127 240	165 885
Total frais de fonctionnement	245 145	368 898	546 281	1 158 324

Ainsi, le montant global du projet s'élève à 3 744 162 euros.

Il est donc proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accompagne le développement de cette plateforme technologique sur le site des Florides grâce à une subvention de 90 000 euros.

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention d'investissement au bénéfice de l'association CEFH seront définies dans une convention de partenariat qui sera soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 28 mars 2011 n°003-218/11/CC portant sur la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative au financement de plateformes technologiques.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de favoriser le développement de plateformes technologiques sur les sites emblématiques de l'innovation technologique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 90 000 euros à l'association CEFH pour le financement de la plateforme technologique CEFH sur le site des Florides.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B 330 - Nature 2042 – Fonction 90 - Opération n° 2011/00064.

Crédits de paiement année 2012 : 30 000 euros

Crédits de paiement année 2013 : 30 000 euros

Crédits de paiement année 2014 : 30 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles
Et Agglomération numérique, Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI